

# ÉCOLE INTERNATIONALE BILINGUE PRIVÉE

## "CAMPUS DE PEGOMAS"

*Etablissement d'enseignement privé agréé par l'Education Nationale depuis 2006*

**Directrice Fondatrice** : Madame Pascale ROSFELDER-ALHADEFF

**Directrice EIB CAMPUS DE PEGOMAS** : Madame Véronique HUMBERT

1257 Avenue de Grasse 06 580 PEGOMAS

**Tel** : 04 93 09 65 56

**Mail** : [eibpegomas@gmail.com](mailto:eibpegomas@gmail.com)

**Site** : [www.eibpegomas.fr](http://www.eibpegomas.fr)

## 2025/2026

# EIB

---



*« L'école de la réussite »*

# BIENVENUE A L'ECOLE INTERNATIONALE BILINGUE DE PEGOMAS

**Le Campus de Pégomas accueille des enfants de différentes nationalités et génère un nouveau "regard" sur l'enseignement car nous assurons un réel bilinguisme 50% anglais, 50% français,**

Dans un climat chaleureux de dialogue et de respect d'autrui, basé sur la confiance, chaque enfant s'épanouit scolairement, socialement et nous le préparons à devenir les citoyens du monde de demain, et à vivre en société et à agir en lui donnant les outils fondamentaux et la liberté d'explorer et de créer en tenant compte de :

Dialogue

Respect

Confiance

- ses possibilités,
- sa maturité,
- ses capacités d'expression,
- son rythme biologique,
- son environnement familial et social.

**Dès l'âge de 2 ans, nous assurons toutes les sections de maternelle ainsi que les classes de primaire du cours préparatoire au cours moyen 2.**

**Notre équipe pédagogique, composée d'enseignants qualifiés très motivés et de différentes nationalités, propose un projet éducatif et pédagogique stimulant et rigoureux dans un environnement sain et sécurisé qui s'appuie sur les principes suivants :**

**50 % Anglais / 50 % Français**

- Cursus bilingue & pluridisciplinaire avec suivi renforcé des programmes nationaux Français/Anglais
- Pédagogie différenciée et active respectant l'enfant et basée sur son autonomie
- Validation des acquis linguistiques par les diplômes de Cambridge English
- Projets artistiques, culturels et environnementaux
- Activités motrices ou sportives : baby gym, motricité, natation, athlétisme,
- Initiation musicale-percussions et, dès 4 ans, piano
- Informatique
- Sorties pédagogiques (bus de l'école à disposition), voyages
- Activités périscolaires (en option : Chinois, Club d'échecs, Club DigiRobot, Théâtre, Danse, Violon, Tennis, Yoga, Gym...)
- Ouverture de 7h30 à 18h30 avec possibilité d'accueil les mercredis et les vacances au Mini-Club.

## NOS VALEURS EDUCATIVES

**La pédagogie des ECOLES INTERNATIONALES BILINGUES est fondée sur les principes suivants :**

### APPRENDRE AUX ENFANTS A SAVOIR FAIRE

**Nous les encourageons à réfléchir, à faire des choix et à entreprendre afin de :**

- Effectuer des recherches de manière intelligente et créative.
- Penser par eux-mêmes. Savoir faire preuve d'initiative en orientant leur réflexion, en prenant des décisions judicieuses permettant de résoudre des problèmes complexes.
- Communiquer dans plus d'une langue et respecter les valeurs des autres élèves et leurs cultures.
- Prendre des « risques » en abordant sans appréhension des situations nouvelles.

FORMER

L'ESPRIT

CRITIQUE

## DEVELOPPER LE SAVOIR ETRE ET LES QUALITES SUIVANTES :

FAVORISER LE  
SENS DE LA  
COOPERATION  
ET DE LA  
RESPONSABILITE

- La tolérance
- Le respect de soi-même et des autres
- L'empathie
- La coopération
- L'intégrité

Mais aussi :

- La responsabilité
- La confiance en soi
- La curiosité
- L'enthousiasme
- L'autonomie

## ENSEIGNEMENT BILINGUE FRANÇAIS-ANGLAIS

Apprendre une langue c'est s'ouvrir à la culture de l'autre, prendre conscience de sa diversité, la respecter et la valoriser.

La réussite de nos élèves dépend aussi de leur capacité de communication dans les deux langues.

Notre rôle et notre mission d'**Ecole Internationale Bilingue** sont aussi de permettre aux élèves d'aborder et de respecter les autres cultures.

. **Le Programme Académique Français est renforcé** et le niveau scolaire de l'établissement est élevé.

Les horaires de français, mathématiques et histoire sont identiques à ceux des écoles publiques françaises.

. **Le programme Anglais** suit le « curriculum » proposé par les établissements anglais et s'appuie sur le même matériel pédagogique. Toutes les classes d'anglais, de la maternelle au primaire, sont équipées d'un tableau blanc interactif.

En Primaire, les matières suivantes sont **enseignées en anglais** : **géographie, sciences, histoire de l'art et informatique.**

. Ainsi, **dans un climat de culture bilingue**, les enfants apprennent l'anglais et le français de façon naturelle, par une méthode dite « d'imprégnation » et avec des enseignants confirmés, de langue maternelle française ou anglaise.

Le **programme d'immersion linguistique** est organisé dès la petite section (2 ans).

La pratique de la langue anglaise est donc quotidienne et des groupes de niveau permettent un enseignement adapté à chaque élève.

### ENFANTS ANGLOPHONES / ENFANTS FRANCOPHONES

Les enfants n'ayant aucune pratique de la langue française ou anglaise sont acceptés.

Nous assurons une pédagogie individualisée et des cours de mise à niveau sont proposés facilitant l'intégration des élèves anglophones et des élèves français n'ayant jamais étudié l'anglais tout en respectant le rythme de chacun.

**Le Campus de Pegomas est centre d'examen de Cambridge et prépare aux diplômes suivants : starters – movers – flyers.**



*Offrez un avenir international à vos enfants*

# VIE SCOLAIRE

La scolarité s'entend de septembre à juin inclus.

## HORAIRE D'OUVERTURE DE L'ECOLE

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Le Mini-Club accueille les enfants les mercredis et durant les vacances scolaires de Septembre à fin Juin, avec une semaine de fermeture à Noël.

L'établissement est fermé en juillet et août.

### Classes maternelles :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

Toute petite section Poussins (2 ans) 9h00 à 11h20 - 13h00 à 16h20

Petite section Ecureuils (3 ans) 9h00 à 11h20 - 13h00 à 16h20

Moyenne section Pandas (4 ans) 8h50 à 11h50 - 13h30 à 16h30

Grande section Koalas (5 ans) 8h50 à 12h00 - 13h30 à 16h30

### Classes élémentaires :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

CP 8h30 à 12h00 - 13h20 à 16h30

CE1 8h30 à 12h15 - 13h30 à 16h40

CE2 8h30 à 12h30 - 13h45 à 16h40

CM1 et CM2 8h30 à 12h30 - 13h50 à 16h50

## RESTAURANT SCOLAIRE

Trois services sont assurés.

**Les goûters sont fournis par l'école l'après-midi pour les classes de Poussins et Ecureuils uniquement.**

Les menus sont en ligne sur le site Internet [www.eibpegomas.fr](http://www.eibpegomas.fr) (Page parents) et affichés sur le panneau extérieur toutes les semaines.

Notre cuisinier assure une cuisine saine et variée et nous nous efforçons d'intégrer des produits frais et locaux.

Les régimes particuliers sont pris en considération sur **prescription médicale**.

## ETUDE DIRIGEE

CP	CE1	CE2	CM1 / CM2
16h50 – 17h20	17h00 – 17h30	17h00 – 18h00	17h00 – 18h00

L'étude a lieu tous les soirs, sur inscription, **à l'exception du mercredi et du dernier jour précédant les vacances scolaires.**

## ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil en périscolaire est compris dans les tarifs forfaitaires.

**Maternelles** : Tous les jours de 7h30 à 9h00 et de 16h20 ou 16h30 à 18h30.

**Primaires** : Tous les jours de 7h30 à 8h30 et à partir de 16h50 (CP) ou 18h (après l'étude) à 18h30.

## ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

Pour le plaisir des enfants, et non obligatoires, divers clubs proposent à l'école des activités extra-scolaires (un nombre minimum d'enfants inscrits est requis) :

Club d'échecs, robotique, expression scénique, gymnastique, danse, chinois, théâtre, violon, yoga...

Ces activités ne sont pas comprises dans le tarif.

Les inscriptions se font à la rentrée, auprès des différents intervenants.

La liste des contacts est communiquée par l'école.

## SIESTE DES PLUS PETITS

La sieste est assurée en fonction des besoins de chacun et le rythme du sommeil de chaque enfant sera respecté. Les enfants pourront être acceptés avec les couches.

## BABY CLUB & MINI-CLUB

Le mini-club organise les activités et sorties des mercredis et des vacances scolaires jusqu'à fin Juin.

Activités proposées : arts plastiques, jeux collectifs, stages et, suivant les âges, sorties. Le mercredi les enfants peuvent également bénéficier de cours de théâtre et de tennis en option.

Différents thèmes sont proposés à chaque vacances scolaires à l'exception de la semaine entre Noël et nouvel an.

## BUS / NAVETTE

Le bus permet à l'école de faire des sorties scolaires.

Mais aussi :

- Permet au Mini-Club, d'emmener les enfants **gratuitement** aux activités (Tennis..) d'organiser des sorties au parc, ou de partir faire des excursions à la journée.
- La mise en place d'une **navette de ramassage** Place Parchois à Pegomas chaque jour de classe avec un départ unique à 8h10.

## SECURITE

La sécurité est aussi une priorité.

L'école est sécurisée : Mise en place d'une organisation rigoureuse du plan de mise en sécurité. (PPMS)

L'accès des parents à l'école n'est pas accepté à l'exception de réunions, rendez-vous ou fêtes.

## INFORMATION - COMMUNICATION

Les relations Parents/Ecole doivent être basées sur la confiance et le respect et nous serons ravis de vous rencontrer régulièrement lors des présentations de projets.

Il y a lieu de bien suivre nos informations sur notre site, par e-mail, ou panneau d'affichage.

- **Le site Internet** [www.eibpegomas.fr](http://www.eibpegomas.fr) (Page parents) vous permettra d'accéder aux menus, plannings des activités du mini-club, divers événements, informations,...
- Un code d'accès à la page « parents » vous sera communiqué à la rentrée.

Notre compte **Instagram** réservé aux parents: **pegomas\_eibschools**

- **Sur les panneaux d'affichage**, vous y trouverez les menus.

- **Sur les cahiers de vie ou de liaison :**

**Baby-Eveil / classes Maternelles** : un cahier de vie sera remis à chaque enfant.

Il permettra une relation famille/école.

A chaque vacances le dossier d'activités vous sera remis.

**Classes primaires** : chaque élève recevra un cahier de liaison. Il contiendra le code de bonne conduite, les billets d'absence et permettra une information régulière.

- Pour tout contact, nous privilégions le contact par e-mail. Vous pouvez aussi rencontrer la Direction (demander un rendez-vous au secrétariat) ou les enseignants (via le cahier de liaison).

Une réunion d'information a lieu à chaque rentrée scolaire afin de vous informer des méthodes, des projets et de l'organisation du travail de la classe.

## SCOLARITE

Nous sommes conscients que l'arrivée dans une nouvelle école est un moment important pour chaque enfant et ses parents. Dès l'inscription, nous mettons tout en œuvre pour une intégration réussie, adaptée à chaque enfant.

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants de différentes nationalités, diplômés et possédant tous une sérieuse expérience pédagogique.

Elle entretient une relation ouverte et positive avec les familles.

### BABY EVEIL - SCOLARITE CLASSES MATERNELLES

**Nous offrons à chaque enfant un accueil chaleureux, une qualité de vie ainsi qu'une bonne relation avec le groupe et les adultes tout en favorisant l'éveil et l'épanouissement de ses dispositions intellectuelles, sensorielles et affectives.**

Les classes sont gaies, colorées, avec des « coins jeux », un matériel varié, spécialisé, adapté à une pédagogie active permettant aux enfants d'apprendre aussi par le jeu et la manipulation avec le matériel Montessori ou pédagogique.

**Toutes les classes d'anglais sont équipées d'un TBI.**

Les enseignants français et anglais proposent chaque mois un thème et assurent les activités suivantes :

#### **Toute petite section – Petite section**

- Vocabulaire, langage
- Graphisme
- Pré-mathématiques – Logique
- Activités sensorielles
- Eveil artistique et musical
- Psychomotricité – expression corporelle

#### **Moyenne section – Grande section**

- Approche de la lecture et de l'écriture
- Mathématiques Méthode de Singapour
- Découverte du monde
- Eveil technologique et scientifique
- Education artistique et musicale
- Activités sportives (gymnastique...)

**Dès 4 ans :**  
**Méthode de lecture  
phonétique  
en Français et en Anglais !**

L'emploi du temps, organisé sous forme d'ateliers « satellites » de 3 / 5 enfants, permet une grande autonomie et un travail individualisé.

#### **Activités motrices ou sportives :**

Les plus petits auront quotidiennement des activités motrices ou d'éveil corporel avec les maitresses.

A compter de la moyenne section un professeur de sport assurera les cours : sport collectif au gymnase ou en extérieur, piscine...

#### **Activités musicales :**

2/3 ans : Percussion tous les jours en anglais avec notre maîtresse Anglophone

4/5 ans : Cours de musique, chant et piano avec notre professeur de musique.

### EVALUATION DES ENFANTS

Tous les mois vous recevez le dossier du travail de vos enfants.

Tous les trimestres vous sera remis aussi son dossier de réussite / évaluation.

**TOUS LES ANS UN NOUVEAU PROJET : 2024 / 2025 : Mers et Océans**

# PROGRAMMES - SCOLARITE CLASSES PRIMAIRES

Comme en maternelle, les effectifs permettent un travail soutenu et individualisé ainsi que de nombreuses activités d'éveil.

## PROGRAMME EN FRANCAIS



Lecture, technique et compréhension  
(Méthode phonétique et syllabique)  
Ecriture, Grammaire, Conjugaison  
Vocabulaire, Orthographe lexicale et grammaticale  
Expression écrite et Poésie  
Littérature Française

### **Maîtrise des éléments mathématiques : Méthode de Singapour**

Raisonnement  
Maîtrise du calcul  
Maîtrise des techniques opératoires  
Géométrie

### **La Culture Humaniste**

Découverte du monde, Histoire et Histoire des Arts

**Musique / Piano**

**Sport** : gymnastique, natation, athlétisme...

## Programme en Anglais

Lecture, technique et compréhension (Méthode phonétique)  
Ecriture, Grammaire, Orthographe  
Expression orale et écrite  
Littérature Anglaise



### **La Culture Humaniste**

Géographie et Eveil à l'art  
Education civique et morale/développement personnel

### **Culture Scientifique**

Structure, fonctionnement de la terre et de l'univers  
Maîtrise des technologies de l'information et communication  
Informatique

**Tous les ans un nouveau Projet :**  
**En 2024/2025 : Mers et Océans**

## ACTIVITES SPORTIVES

Au sein de notre école, nous considérons le sport essentiel à :

- L'éducation, la responsabilité et à l'autonomie en faisant accéder les élèves à des valeurs morales et sociales, telles que le respect de règles, le respect de soi-même et d'autrui.
- La santé en permettant aux élèves de mieux connaître leur corps,
- La sécurité, par des prises de risques contrôlées,

Notre Professeur de sport assure toutes les semaines des activités sportives.

Par cycle, les enfants auront le plaisir de pratiquer des activités athlétiques, du basket, de la gymnastique et de la natation (sessions en septembre et au mois de mai et juin).

## COURS D'INITIATION MUSICALE

La formation musicale amène l'élève à développer diverses compétences touchant les domaines intellectuels, personnels, affectifs, physiques et culturels. C'est pourquoi :

Pour les 2/3 ans : nous organisons quotidiennement des ateliers de musique et de percussion.

A partir de 4 ans : Notre professeur de musique offre une éducation musicale avec un cours hebdomadaire collectif de solfège et de chant suivi de cours de piano individualisés.

## INFORMATIQUE

A l'Ecole Internationale Bilingue, l'informatique est un outil pédagogique qui permet d'effectuer des recherches et de travailler en relation avec les programmes scolaires et d'éveil.

En primaire, des ordinateurs portables sont utilisés par les classes d'anglais.

Toutes les classes d'anglais, de la maternelle au primaire, sont équipées d'un tableau blanc interactif.

## EVALUATION DES ENFANTS

Un livret de notes informatisé est remis à chaque fin de période.

## CITOYENNETE

**Education à la citoyenneté – santé - sécurité**

**Cela permet de développer :**

- Les notions de droits et de devoirs
- Les notions de responsabilité et de liberté

## EVENEMENTS A THEMES

**Journée Internationale du goût - Journée Internationale du sport**

## ETUDE DIRIGEE

CP	CE1	CE2	CM1 / CM2
16h50 – 17h20	17h00 – 17h30	17h00 – 18h00	17h00 – 18h00

L'étude a lieu tous les soirs, sur inscription, **à l'exception du mercredi et du dernier jour précédant les vacances scolaires.**

**Une réunion d'information Parents / Enseignants est organisée à chaque rentrée scolaire.**

**La Directrice Madame Véronique HUMBERT  
se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.**



# INSCRIRE VOTRE ENFANT A L'EIB CAMPUS DE PEGOMAS

Dès l'inscription, nous mettons tout en œuvre pour une intégration réussie, adaptée à chaque enfant.

## Procédure d'inscription

Pour une toute demande d'inscription prendre rendez-vous avec la Directrice de l'Ecole.

**Le dossier d'inscription, ci-joint, devra alors être remis à la Directrice dûment complété et accompagné des pièces demandées.**

Après consultation du dossier et entretien avec la famille et l'enfant, en fonction des places disponibles, il sera inscrit sur nos registres et pourra intégrer l'école.

**Pour tout changement (adresse, situation familiale, téléphone...), les parents doivent immédiatement nous en informer et nous fournir les justificatifs.**

Les inscriptions en cours d'année sont possibles en fonction des places disponibles.

Les inscriptions pour l'année scolaire suivante sont recevables à partir du mois de novembre l'année précédente pour la toute petite section et petite section de maternelle.

**Pour les autres niveaux les inscriptions seront ouvertes à partir du 15 janvier.**

## Classes maternelles

Les enfants peuvent intégrer la toute petite section dès l'âge de deux ans, à la date de leur anniversaire et en fonction des places disponibles.

**Nos effectifs étant réduits, il est vivement conseillé d'anticiper l'inscription.**

## Classes primaires

Après un bilan d'évaluation en début d'année, des cours de soutien et de remise à niveau peuvent être proposés aux familles.

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION – Campus Pégomas

Année scolaire 2025 – 2026

- Poussins    Ecureuil    Pandas    Koalas  
 CP    CE1    CE2    CM1    CM2

Nom et prénom de l'élève : .....

Je soussigné(e) : .....

Agissant en qualité de représentant légal, .....

**Tarif Scolarité :** .....

**Option Happyland :**  OUI    NON

## CHOIX DU PAIEMENT :

**Mensuel par**    Prélèvement (Préconisé)    Virement    Chèque

**Annuel par**    Virement    Chèque

**Frais d'inscription versés le :** ..... d'un montant de .....€

Par  Virement du .....    Chèque n° .....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement scolaire et l'accepter.

Fait à Pegomas, le .....

## SIGNATURES DES DEUX PARENTS

--	--

## EQUIVALENCES CLASSES PRIMAIRES French and UK/US systems

FRANCE	UK	USA	AGE
CP	Year 2	Grade 1	6
CE1	Year 3	Grade 2	7
CE2	Year 4	Grade 3	8
CM1	Year 5	Grade 4	9
CM2	Year 6	Grade 5	10

## PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

	OUI / NON	
Livret de famille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Carnet de santé (vaccinations)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat de radiation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dossier scolaire (Classes Élémentaires)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Photos d'identité (x1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie CNI des personnes autorisées à prendre l'enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Règlement complet des frais d'inscription	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autorisation de prélèvement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justificatif de garde ou de garde alternée du parent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A la rentrée :</b>		
Assurance Responsabilité civile + dommages corporels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

# FRAIS DE SCOLARITE MENSUELS 2025 - 2026

La participation forfaitaire peut-être versée au moyen de dix mensualités payables **avant le 5 de chaque mois.**

**Pour tout paiement annuel avant le 15 du mois de Septembre, 5% de réduction seront appliqués.**

Compte tenu du caractère annuel et forfaitaire du prix, aucune déduction ne pourra être faite en fonction du nombre de jours ouvrables ni de la durée des vacances scolaires. De même, les absences de l'élève ne peuvent donner lieu à déduction. Seuls les frais de restauration scolaire seront remboursés sur une base forfaitaire de 4 euros par repas en cas d'absence de plus d'une semaine justifiée par un certificat médical. Toute inscription pour une famille qui n'est pas domiciliée dans la région sera accompagnée d'un versement non restituable équivalant à trois mois de frais de scolarité.

## CLASSES MATERNELLES

**MI –TEMPS : (uniquement pour les enfants de 2 ans) :**

- Mi-temps (tous les matins) 700 €/mois
- Mi-Temps + repas 780 €/mois
- Mi-Temps + repas + Mini club 850 /mois

**TEMPS COMPLET :**

MATERNELLES	SCOLARITE 4 Jours / Semaine	HAPPYLAND Mercredis et vacances *
<b>Le temps complet inclus :</b>	<b>955€ / mois</b>	<b>120€ / mois</b>
• L'accueil périscolaire de 07h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h30	✓	X
• L'enseignement général	✓	X
• Le matériel pédagogique	✓	X
• Les activités sportives et motrices (hors périscolaires)	✓	X
• Les activités musicales (hors périscolaires)	✓	X
• Le repas	✓	X
• Le goûter (uniquement Poussins et Ecureuils)	✓	X
• <b>Mini-club (mercredi et petites vacances* de 7h30 à 18h30 – repas et goûters inclus)</b>	X	✓

\* Option Happyland : Possibilité de changement uniquement au trimestre

# FRAIS DE SCOLARITE MENSUELS 2025 - 2026

## CLASSES PRIMAIRES

### TEMPS COMPLET :

PRIMAIRES	SCOLARITE 4 Jours / Semaine	HAPPYLAND Mercredis et vacances*
<b>Le temps complet inclus :</b>	<b>955€ / mois</b>	<b>120€ / mois</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• L'accueil périscolaire</li><li>- de 07h30 à 08h30</li><li>- de 16h30 à 18h30</li></ul>	✓	X
<ul style="list-style-type: none"><li>• L'enseignement général</li></ul>	✓	X
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le matériel pédagogique</li></ul>	✓	X
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le repas</li></ul>	✓	X
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les activités sportives et motrices (hors périscolaires)</li></ul>	✓	X
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les activités musicales (hors périscolaires)</li></ul>	✓	X
<ul style="list-style-type: none"><li>• L'étude surveillée</li></ul>	✓	X
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mini-club (mercredi et petites vacances* de 7h30 à 18h30 – repas et goûters inclus)</b></li></ul>	X	✓

\* **Option Happyland** : Possibilité de changement uniquement au trimestre

### AUTRES TARIFS :

Journée MINI-CLUB occasionnelle (avec repas)	60€
Cours particuliers de FLE ou ESL (1 <sup>er</sup> trimestre offert)	25€ / heure
Retard après 18h30	10 € / 5 minutes
Remboursement repas* (* absence de plus d'une semaine avec certificat médical)	4 €

### LE MINI-CLUB

Le Mini-Club accueille vos enfants les mercredis et pendant les petites vacances scolaires à l'exception d'une semaine à la période de Noël.

### REMISES

2 enfants : - 5 % pour le premier enfant - 10% pour le 2<sup>ème</sup> enfant  
3 enfants : -15% pour le 3<sup>ème</sup> enfant

**Pour tout règlement de l'année complète, une réduction de 5% sera assurée. Le règlement devra être effectué avant le 15 du mois de Septembre.**

## FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription, frais de dossier et participation au matériel scolaire, dont le montant est communiqué aux parents au moyen de la grille des tarifs annexée aux présentes, ne peuvent en aucun cas être restitués, à l'exception des frais de participation au matériel scolaire, en cas d'annulation d'inscription avant le 15 mai.

### Nouvel élève :

Frais de dossier	400 € par famille
Matériel scolaire	200 €

### Réinscription d'un élève présent sur l'EIB CAMPUS PEGOMAS en 2024/2025

RE-INSCRIPTION (frais de dossier inclus)	370 €
RE-INSCRIPTION 2° enfant	320 €
RE-INSCRIPTION 3° enfant	300 €

### Tabliers ou uniformes :

A commander par les parents et à régler directement sur le site du fournisseur [www.sofrenchschool.com](http://www.sofrenchschool.com) avant le 15 Avril 2025.

Je déclare avoir pris connaissance et accepter toutes les conditions ci-dessus.  
**Signature des deux parents, précédée de la mention « Lu et approuvé »**

Fait le .....

# RENSEIGNEMENTS 2025 - 2026

## ELEVE

Nom et prénom .....

Date de naissance...../...../.....

Lieu de naissance .....

Sexe :  F  M Nationalité .....

Langue maternelle :  Français  Anglais Autre :.....

Autre(s) langue (s) parlée(s) à la maison par l'élève :

.....

Adresse de la famille

.....  
Code Postal : Ville :

Dernier établissement fréquenté .....

Frères et sœurs (nombre) .....

PHOTO

## PARENTS/TUTEURS

Parent 1  Tuteur

Nom et prénom .....

Nationalité .....

Adresse .....

Profession .....

Adresse du travail .....

Téléphones.....

Adresse email (en majuscule) :.....

Parent 2  Tutrice

Nom et prénom .....

Nationalité .....

Adresse .....

Profession.....

Adresse du travail .....

Téléphones.....

Adresse email (en majuscule) :.....

Nationalités représentées par la famille : .....

Situation familiale des parents :

Mariés  Divorcés  Séparés  Concubins  Veuf/veuve  Célibataire  Pacsés

Personnes ayant la garde de l'enfant : (en cas de séparation) (joindre les justificatifs)

NOMS et Prénoms

Adresse .....

Téléphone .....

Garde alternée :  OUI  NON

Préciser : .....

Personnes à joindre en cas d'absence des parents :

Nom

Nom

Nom

Téléphone

Téléphone

Téléphone

Personnes habilitées à venir chercher l'enfant, autre que les parents, si restriction préciser :

(Fournir une copie de leur pièce d'identité)

.....

Assurance scolaire/extrascolaire : .....

Fait à..... le .....

Signature des deux parents, précédée de la mention « Lu et approuvé »

## DOSSIER MEDICAL

Nom et prénom de l'enfant .....

Nom du médecin traitant .....

Problèmes de santé .....

Restrictions Alimentaires\* .....

*\*Fournir un protocole médical pour les allergies alimentaires*

## AUTORISATION EN CAS DE MALADIE OU ACCIDENT

Déclaration :

Je, soussigné .....

Déclare :

Autoriser Madame HUMBERT Véronique ou la personne responsable à prendre, en cas de maladie ou d'accident, toute mesure d'urgence, y compris l'hospitalisation après prescription du médecin.

Avoir pris connaissance des dispositions suivantes : en cas de maladie, les frais nécessités par le traitement de l'enfant sont à la charge de la famille, les pièces justificatives de ces frais et le dossier médical seront adressés.

Fait à..... le .....

**Signature des deux parents, précédée de la mention « Lu et approuvé »**

## AUTORISATION DE SORTIE

Déclaration :

Je soussigné .....

Autorise la participation de mon enfant à toutes les sorties organisées par l'école dans le cadre des activités scolaires et extrascolaires.

Je déclare en outre avoir pris connaissance du fait que le transport des enfants par le bus de l'école (navette ou activités) est organisé à titre gracieux.

Fait à..... le .....

**Signature des deux parents, précédée de la mention « Lu et approuvé »**

## AUTORISATION D'UTILISATION DES PHOTOS

Déclaration :

Je soussigné.....

Parent de l'enfant : .....

Autorise la diffusion de photos ou de vidéos pour illustrer des activités pédagogiques ou sorties scolaires sur Instagram, site Internet de l'école (accès réservé aux parents uniquement), les dossiers des élèves ainsi que pour les photos de la classe

**Signature des deux parents, précédée de la mention « Lu et approuvé »**

## ANNEXE 1 – INFORMATIONS RECUEILLIES ET DROIT D'ACCES

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi Informatique et Libertés »).

Les informations recueillies dans le cadre de ce contrat et de ses annexes sont obligatoires pour l'inscription au sein de l'école.

Elles font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'élève, par l'école.

Les parents bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement des informations concernant leur enfant. Il en va de même concernant leurs propres données personnelles en qualité de représentants légaux.

Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, les parents pourront s'adresser à Madame Véronique HUMBERT, responsable des traitements.

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées par l'école :

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève
- Nom, prénom, profession et coordonnées des parents
- Données de scolarité (notes, bulletins réguliers, décisions d'orientation)
- Données nécessaires à la gestion comptable de l'école
- Données relatives à la gestion de la vie scolaire (retards, absences, sanctions)
- Données médicales exclusivement nécessaires à l'accueil de l'enfant
- Données relatives à la constitution des Projets d'Accueil Individualisés (PAI)

Ces données font l'objet des traitements nécessaires à :

- La gestion de l'inscription dans l'établissement
- La gestion administrative et comptable de l'école
- La gestion des activités scolaires et extra scolaires
- L'utilisation d'outils de travail informatisés (ENT, intranet, tablettes, LivrEval.fr, Edumoov.com)
- Le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (PAI)
- La gestion de la restauration et des services annexes

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève au sein de l'école et durant les dix années qui suivent la fin de cette scolarité.

Pour exercer les droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement et de portabilité des données personnelles dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires précitées, chaque titulaire peut adresser un message électronique à l'adresse : [eibpegomas@gmail.com](mailto:eibpegomas@gmail.com)

Une réclamation peut également être adressée à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Fait à..... le .....

**Signature des deux parents, précédée de la mention « Lu et approuvé »**



## ANNEXE 2 – DROIT A L'IMAGE

Pour sa communication interne ou externe, l'école peut être amenée à diffuser ou reproduire des photos ou vidéos.

A ce titre et pour chaque enfant, une demande d'autorisation de captation et de diffusion d'image est sollicitée au sein du présent contrat.

Cette demande d'autorisation est émise en application des dispositions de l'article 9 du Code civil, de l'article 12 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, du Règlement Général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ladite autorisation est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image de l'enfant (photographies, vidéos, voix), quel que soit le procédé.

Elle couvre :

- La communication interne (gestion administrative et pédagogique).
- La communication avec les partenaires de l'école (restauration, Rectorat, collectivités territoriales, département des Alpes-Maritimes, région Sud).
- La communication externe.

Donnée à titre gracieux à l'école, elle concerne :

- Le temps scolaire et périscolaire.
- Les activités extérieures organisées par l'école : transports, sorties, voyages.

Elle s'applique à toute forme d'exploitation (supports papier, supports électroniques), etc., notamment :

- Les supports de communication interne et externe (notamment les sites internet LivrEval.fr, Edumoov.com).
- Les revues, plaquettes, affichages, brochures, articles de presse.
- Le site internet de l'école et les réseaux sociaux.
- Une exposition liée à une manifestation au sein de l'école.
- Le trombinoscope, les photos de classe, les films de présentation de l'établissement.

En cas d'opposition, de limitation, ou de rectification de l'autorisation préalablement donnée, un message électronique doit impérativement être adressé à l'adresse suivante : [eibpegomas@gmail.com](mailto:eibpegomas@gmail.com)

Conformément aux dispositions de l'annexe 1 du présent contrat, chaque titulaire dispose d'un droit d'opposition, de limitation du traitement des données personnelles, ainsi que d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Fait à..... le .....

**Signature des deux parents, précédée de la mention « Lu et approuvé »**

## REGLEMENT SCOLAIRE/INSCRIPTIONS ET CONDITIONS FINANCIERES

Nom de l'élève .....

**Lors de l'inscription, le règlement suivant est porté à la connaissance des parents pour acceptation et signature.**

### 1- INSCRIPTION – ADMISSION

**IMPORTANT : Toute inscription s'entend pour la durée totale de l'année scolaire.**

#### 1.1 Classes Maternelles

Le dossier d'inscription accompagné des pièces demandées doit être remis au secrétariat.

Après consultation du dossier et en fonction des places disponibles l'enfant sera inscrit sur nos registres.

#### 1.2 Classes Élémentaires

**Le dossier scolaire est requis, ainsi que le certificat de radiation et le livret d'évaluation de l'école précédente remis au secrétariat à l'inscription.** Après consultation du dossier scolaire, la Directrice informe les parents de sa décision concernant l'admission de l'élève.

### 2- FRAIS D'INSCRIPTION

La grille tarifaire est mensuelle, toutefois les frais d'inscription, frais de dossier et participation au matériel scolaire, dont la participation est communiquée aux parents au moyen de la grille des tarifs annexée aux présentes, ne peuvent en aucun cas être restitués, à l'exception des frais de participation au matériel scolaire, en cas d'annulation d'inscription avant le 15 mai.

### 3- FRAIS DE SCOLARITE

Le prix de la scolarité est annuel et fixe. Pour tout règlement de l'année complète, une réduction de 5% sera assurée. Le règlement devra être effectué avant le 15 du mois de Septembre.

Il peut néanmoins être versé au moyen de dix mensualités payables avant le 3 de chaque mois. Compte tenu du caractère annuel et forfaitaire du

prix aucune déduction ne pourra être faite en fonction du nombre de jours ouvrables ni de la durée des vacances scolaires.

De même, les absences de l'élève ne peuvent donner lieu à déduction, seuls les frais de restaurant scolaire seront remboursés sur une base forfaitaire de 4 euros par repas en cas d'absence de plus d'une semaine justifiée par un certificat médical.

### 4- RUPTURE ET SUSPENSION DE LA SCOLARITE - CLAUSE RESOLUTOIRE

Sauf cas d'événements de force majeure, irrésistibles et imprévisibles, décès ou maladie de longue durée de l'enfant empêchant sa scolarisation, mutation des parents entraînant le déménagement dans un autre département.

En cas d'événements d'épidémie empêchant la scolarisation en présentiel avec le maintien de la continuité pédagogique, les frais de scolarité annuels sont dûs, à l'exception des frais de restauration et de mini-club.

L'absence de l'élève durant l'année scolaire, ne pourra donner lieu à remboursement.

Faute de règlement d'une seule mensualité à échéance, le contrat sera résilié de plein droit 15 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée vaine.

Toute faute grave de discipline ou trouble au bon fonctionnement de l'Ecole peut entraîner une exclusion temporaire ou une radiation définitive de l'Etablissement.

En cas de suspension des cours en cours d'année par décision unilatérale de l'établissement, celui-ci ne sera pas tenu de rembourser les frais d'inscription et de scolarité pour les mois d'ouverture écoulés.

En cas de départ durant l'année scolaire, un préavis de 2 mois restera dû à l'école sauf accord de la Direction.

# REGLEMENT SCOLAIRE / VIE SCOLAIRE

## HORAIRES : ARRIVEES - DEPARTS

L'école est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

**La classe débute à 8 heures 30 pour les classes primaires et à 9 heures pour les classes maternelles.**

**Aucun retard n'est accepté.**

**Les parents seront accueillis au portail.**

**Ils ne peuvent accéder dans l'enceinte de l'Ecole sans autorisation. Les horaires doivent être respectés pour le bon déroulement de nos cours.**

## HORAIRES D'ARRIVEE MATIN

Maternelles : 7h30 à 9h00

Primaires : 7h30 à 8h30

## HORAIRES DEPART MATIN :

Poussins/Ecureuils sans repas : 11h20

Poussins/Ecureuils avec repas : 12h00

Pandas/Koalas sans repas : 12h00

Primaires : 12h00 / 12h30

**Retour : 13h20**

## DEPART DES ENFANTS

Les enfants ne peuvent quitter l'établissement qu'accompagnés des personnes régulièrement mandatées qui ont préalablement justifié de leur identité.

**Aucun enfant ne doit rester après 18h30.**

**Tout retard exceptionnel sera facturé.**

## HORAIRES DEPART DU SOIR

Maternelles 2/3 ans : de **16h20 à 18h30**

Maternelles 4/5 ans : **16h30 à 18h30**

Primaire : de **16h30 à 16h50**

ou bien **à la fin de l'étude :**

CP : **17h20** – CE1 : **17h30** – CE2 : **18h00**

CM1/CM2 : **18h00**

## HORAIRES MINI-CLUB

**Accueil du matin : 7h30 à 9h00**

**Départ du matin : 11h20 pour les plus petits ou 12h pour les maternelles 4/5 ans et primaires**

**Départ du soir : de 16h20 à 18h30**

## ACCUEIL DES ENFANTS – SANTE – PROPETE

Les enfants doivent arriver dans un état de propreté et de santé satisfaisant.

Si l'enfant est malade dans la journée, il est isolé avant l'arrivée des parents préalablement prévenus.

Aucun élève n'est accepté à l'école avec de la température. Un certificat de non-contagion est requis après une absence de 3 jours ou après une maladie infantile.

Le médecin peut être appelé en cas de nécessité. En cas de manquement grave d'hygiène, une éviction de l'élève sera décidée.

## RESTAURANT SCOLAIRE

Le repas doit être un moment convivial ; aussi, les élèves sont priés de manger dans le calme et de parler à voix basse.

Nous assurons les repas (et le goûter pour les 2-3 ans) de l'après-midi. Vous trouverez les menus sur notre site internet [www.eibpegomas.fr](http://www.eibpegomas.fr)

Notre cuisinier prépare des repas équilibrés et sains.

Possibilité de régimes différenciés en cas de prescription médicale.

Les enfants ne doivent pas apporter de friandises à l'école.

## EFFETS PERSONNELS

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ; nous conseillons vivement aux parents de garder tout objet de valeur à la maison et de marquer **toutes les affaires** de l'enfant.

Les jouets, les bonbons, les journaux, les téléphones portables ou autres sont interdits à l'école, et ce pour éviter tout conflit.

## ETUDE

Les places sont limitées. Les parents doivent inscrire leurs enfants dès la rentrée et la fréquentation des enfants doit être régulière faute de quoi nous considérerons la place vacante.

L'étude doit se dérouler dans le calme ; les enfants ne doivent pas déranger leurs camarades.

**Les enfants qui ne vont pas à l'étude doivent partir entre 16h30 (pour les CP) et 16h50 au plus tard. Si un enfant est présent au-delà de cet horaire il ira directement à l'étude. Les parents doivent attendre la fin de l'étude pour récupérer leurs enfants.**

## ABSENCES – TOUTE ABSENCE DEVRA ETRE JUSTIFIEE

Conformément à l'article L131-8 du Code de l'Education, les seuls motifs d'absence légitimes sont :

- Maladie de l'enfant – Maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille – Réunion solennelle de famille – Empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications
- Absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

# REGLEMENT SCOLAIRE / CLASSES MATERNELLES

## MATERIEL – AFFAIRES PERSONNELLES A LA RENTREE

Un petit sac marqué au nom de l'enfant permet de ranger ses affaires à son porte-manteau. Il est remis par l'école et restera à l'école.

Pour les vêtements, pas de salopettes, body ni chaussures à lacets.

Pour chaque enfant, merci de fournir :

- 1 couverture ou un duvet pour la sieste (Poussins/Ecureuils)
- des lingettes (à renouveler)
- 1 tablier

Le tout marqué au nom de l'enfant.

Les draps de sieste et bavoirs sont fournis et entretenus tous les jours par l'école.

## TABLIERS

Le tablier est obligatoire : chaque enfant doit arriver et repartir avec son tablier.

**Poussins** : **jaune**, **Ecureuils** : **rouge**,

**Pandas** : **vert**, **Koalas** : **bleu**

**Les tabliers de maternelle seront à commander auprès du fournisseur : [www.sofrenchschool.com](http://www.sofrenchschool.com).**

Les enseignants et le personnel contribuent à faire appliquer la politique de l'école en matière d'uniforme. Ils ont le choix de refuser l'entrée d'un élève dans leur classe si celui-ci ne respecte pas le règlement de l'école.

Le port de bijoux n'est pas accepté.

Pour la sieste des petits, n'oubliez pas la sucette, le doudou, nounours ou autre (si nécessaire, pour s'endormir comme à la maison).

La sucette doit être rangée dans une petite boîte en plastique.

**Toutes les affaires et vêtements doivent être marqués(ou brodés) au nom de l'enfant.**

## EMPLOI DU TEMPS

Il sera remis en Septembre lors de la réunion de rentrée ainsi que le calendrier des activités de l'année.

## ACTIVITES MOTRICES

Elles seront quotidiennes pour les 2/3 ans et proposées par les Maîtresses. Pour les 4/5 ans, un planning vous sera remis. Il y aura lieu de prévoir une tenue adaptée et confortable.

## EVALUATIONS

Un dossier des activités du mois vous sera remis et les évaluations seront trimestrielles.

A l'EIB Campus de Pégomas nous avons un environnement qui permet à chaque enfant de s'exprimer, d'explorer et de développer le vivre ensemble. L'équipe pédagogique entretient une relation ouverte et positive avec les familles.

# REGLEMENT SCOLAIRE / CLASSES PRIMAIRES

A l'EIB Campus de Pégomas, nous voulons que les enfants soient heureux et respectueux les uns envers les autres.

Aussi, nous leur remettons le code de bonne conduite qui précise leurs devoirs, mais aussi leurs droits, afin qu'ils appliquent des règles de courtoisie et de respect pour « vivre ensemble ».

Avant chaque vacances, les enfants de primaire ont à remplir une auto-évaluation de leur comportement.

**Un manquement à la bonne conduite ou au travail** entraîne un avertissement verbal, ou écrit.

Un isolement du groupe et temps de réflexion sont décidés si nécessaire.

A la suite de trois avertissements écrits, l'enfant vient en retenue le mercredi matin de 9 heures à 12 heures. Toute faute grave de discipline ou trouble au bon fonctionnement de l'Ecole entraîne une exclusion temporaire ou définitive.

Cette décision est prise par la Direction qui s'en réserve le droit.

## UNIFORME PRIMAIRE

**Le port de l'uniforme est obligatoire.**

**Un pack uniforme sera à commander avant le 15 Avril 2025** auprès du fournisseur [www.sofrenchschool.com](http://www.sofrenchschool.com).

Les enseignants et le personnel contribuent à faire appliquer la politique de l'école en matière d'uniforme. Ils ont le choix de refuser l'entrée d'un élève dans leur classe si celui-ci ne respecte pas le règlement de l'école.

**Tout vêtement sera marqué (ou brodé) au nom de l'enfant.**

Le port de bijoux n'est pas accepté.

## MATERIEL SCOLAIRE

Une liste de petit matériel est donnée avant la rentrée. Manuels scolaires et cahiers sont fournis par l'établissement.

Les manuels doivent être recouverts par les familles. Tout livre détérioré ou perdu sera remboursé par la famille.

L'école met à la disposition des élèves des ordinateurs portables. Un tableau blanc interactif est installé dans toutes les classes.

## GYMNASTIQUE – SPORT

Un certificat médical d'aptitude à la pratique de tous les sports est OBLIGATOIRE.

L'emploi du temps remis à la rentrée vous permet de prévoir une tenue adéquate.

## EVALUATION – TRAVAIL SCOLAIRE

Tous les enfants voient leurs acquis scolaires évalués à la rentrée ainsi qu'au troisième trimestre.

Ces évaluations sont établies suivant l'échelon national.

Les parents sont invités à consulter fréquemment le travail de leur enfant et doivent signer tous les cahiers en fin de semaine. Le travail est évalué par des contrôles périodiques.

Un bulletin de notes informatisé est consultable pour chaque enfant avant chacune des vacances scolaires.

## INFORMATION – COMMUNICATION

Les relations Parents/Ecole doivent être basées sur la confiance et le respect.  
Une réunion d'information a lieu à chaque rentrée scolaire.

Les parents sont informés des méthodes, des projets ainsi que de l'organisation du travail de chaque classe.

Les parents peuvent s'entretenir régulièrement avec les enseignants en prenant rendez-vous par l'intermédiaire de l'élève, au moyen de cahier de liaison ou par mail.

Le cahier de liaison assure un lien entre la famille et l'école.

Il doit être vérifié et signé par les parents et les élèves doivent toujours l'avoir en leur possession.

Toutes les informations importantes sont également diffusées par e-mail.

### RECEPTION DES PARENTS

La Directrice Mme Véronique HUMBERT est à votre entière disposition et vous reçoit sur rendez-vous.

Fait le .....

Signature des deux parents, précédée de la mention « Lu et approuvé »